

LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL

Formation

Chef d'agrès tout engin



Nom :
Prénom :
Date de la formation :

*« Dis moi et j'oublierai,
Montre moi et je me souviendrai,
implique moi et je comprendrai »*

L'EVALUATION

La finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie du stagiaire dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel et ce, en vue de la délivrance du diplôme. Le chef d'agrès tout engin apprenant est évalué de manière continue et individuelle :

- **Évaluation diagnostic** : Réalisée en début de parcours, environ un mois avant le stage, elle permet d'établir un état des compétences déjà détenues, partiellement ou pas du tout détenues, en vue de construire le parcours de formation de l'apprenant.
- **Auto-évaluations accompagnées** : Chaque MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'auto-évaluation qui peut être accompagné par un formateur.
- **Évaluations formatives critériées** : Le contrôle des connaissances et des habiletés peut être réalisé à partir de QCM, QROC, interrogations orales, ou ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Des outils d'observation critériés peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique. Les évaluations formatives liées aux performances relatives aux techniques et aux procédures peuvent être évaluées lors de MSP en s'appuyant sur des fiches d'évaluation formative critériée.

L'évaluation sommative certificative des compétences est réalisée à partir de l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

Deux temps sont consacrés à la formalisation de l'évaluation sommative certificative :

- **L'entretien intermédiaire** : détaché de l'action, il peut intervenir au moment choisi par l'apprenant. Il peut intervenir autant de fois que l'apprenant le souhaite. L'entretien périodique permet à l'apprenant d'évaluer ses besoins en définissant avec le formateur les choix à venir. Dans le cas des agents avec dispense de formation cet entretien est facultatif.
- **L'entretien final d'acquisition** : accompagné par un formateur, l'apprenant détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences défini dans le référentiel et rend la décision de l'aptitude à exercer la fonction de chef d'agrès tout engin à l'issue du stage. Dans ce cadre, le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations précédentes et peut ainsi accompagner l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences. Le binôme renseigne le tableau de validation des compétences dans le livret de suivi individuel qui détermine l'aptitude finale de l'apprenant.

Les compétences référencées sont soumises à pondération. Les compétences doivent être « **acquises** » pour les **cases grisées** et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation de la formation en cours. Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Les stagiaires ayant validé les compétences se voient délivrer le diplôme décrit au chapitre 2.8 du RIOFE. Un plan d'action visant à poursuivre le développement des compétences est proposé par l'équipe pédagogique. Ce plan d'action suivi au sein de l'unité d'affectation et accompagné localement (accompagnateurs de proximité et formateurs accompagnateurs du CIS, chef de CIS...) est fonction de trois situations prédéfinies :

-SITUATION 1 (S1) l'apprenant a validé les compétences attendues en fin de formation. Dans ce cas, il peut assurer les missions opérationnelles de chef d'agrès tout engin en autonomie. Il doit veiller à maintenir et développer ses compétences lors de la formation continue ou de professionnalisation organisée dans son unité et par tout autre moyen mis à sa disposition (FOAD, sites internet institutionnels, GDO et GTO);

-SITUATION 2 (S2) La non validation d'une compétence entraîne de facto la non validation du bloc de compétences correspondant. Les apprenants ne peuvent pas assurer les missions opérationnelles de chef d'agrès tout engin. Dans ce cas, un plan d'action doit obligatoirement être formalisé sur le livret de suivi individuel, lors de l'entretien d'acquisition par le binôme apprenant/formateur. L'apprenant s'engage à faire preuve d'autonomie pour progresser. Il doit se rapprocher des personnes ressources pour travailler. Il inscrit sur son livret de suivi individuel toutes les actions réalisées pour développer ses compétences. L'apprenant bénéficie d'une période de trois ans pour se préparer et se représenter à une évaluation organisée par le service formation. Seul(s) le(s) bloc(s) de compétences non validé(s) sont évalué(s).

-SITUATION 3 (S3) L'apprenant n'a validé aucun bloc de compétences (opérationnels) et les exigences minimales pour tenir l'emploi ou l'activité de chef d'agrès tout engin ne sont pas atteintes. Dans ce cas, l'apprenant doit faire acte de candidature auprès du service formation pour suivre à l'intégralité d'une formation.

ENTRETIEN INTERMÉDIAIRE

Tableau rempli par le binôme " Apprenant/Formateur ". Date :

Activités	Compétences	Performances	NA	ECA	A
1-commander une intervention en tant que COS	Analyser la situation opérationnelle	Réaliser la reconnaissance Sécuriser l'intervention Analyser la situation Définir la tactique opérationnelle			
	Prendre la direction d'un sauvetage	Diriger et coordonner un sauvetage Adapter les moyens			
	Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique	Dimensionner le dispositif hydraulique adapté Ordonner le dispositif d'alimentation			
	Diriger la manœuvre d'extinction	Commander l'extinction Contrôler l'efficacité de la manœuvre Adapter les moyens			
	Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté	Engager les dispositifs de protection des biens Organiser déblai et surveillance			
2- Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur	Réaliser la reconnaissance Sécuriser l'intervention			
	Ordonner et contrôler les actions des équipes	Définir la ou les techniques opérationnelles Diriger et coordonner les équipes Adapter les moyens			
	Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation	Collecter les informations opérationnelles des équipes Rendre compte au COS ou au chef de secteur			
D- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des EPI affectés Choisir l'EPI adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les EPI Réaliser des contrôles croisés			
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement			
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux			

NA : Non Acquis, ECA:En Cours d'Acquisition, A:Acquis

Noter ici le bilan de l'entretien intermédiaire (plan d'action):

Signature Apprenant :

Signature Formateur Accompagnateur :

ENTRETIEN FINAL D'ACQUISITION

Tableau rempli par le binôme " Apprenant/Formateur ". Date :

Activités	Compétences	Performances	NA*	A*	Observations	
1- commander une intervention en tant que COS	Analyser la situation opérationnelle	Réaliser la reconnaissance Sécuriser l'intervention Analyser la situation Définir la tactique opérationnelle				
	Prendre la direction d'un sauvetage	Diriger et coordonner un sauvetage Adapter les moyens				
	Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique	Dimensionner le dispositif hydraulique adapté Ordonner le dispositif d'alimentation				
	Diriger la manœuvre d'extinction	Commander l'extinction Contrôler l'efficacité de la manœuvre Adapter les moyens				
	Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté	Engager les dispositifs de protection des biens Organiser déblai et surveillance				
2- Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur	Réaliser la reconnaissance Sécuriser l'intervention				
	Ordonner et contrôler les actions des équipes	Définir la ou les techniques opérationnelles Diriger et coordonner les équipes Adapter les moyens				
	Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation	Collecter les informations opérationnelles des équipes Rendre compte au COS ou au chef de secteur				
D- Maintenir la capacité opérationnel le des équipements véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des EPI affectés Choisir l'EPI adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les EPI Réaliser des contrôles croisés	NA*	ECA*	A*	Observations
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules Mesurer l'impact d'une anomalie				
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux				

NA : Non Acquis, ECA:En Cours d'Acquisition, A:Acquis

Case grisée compétence devant être acquise

Délivrance de l'attestation de formation « chef d'agrès tout engin » : **NON** **OUI**

Nom et signature Apprenant : Nom et signature Formateur Accompagnateur :

Plan d'action : SITUATION N°..... (S1, S2 ou S3) Quels sont mes besoins? Qu'est ce que je vais mettre en place ?
(comment, Avec qui, sous quel délai ?)

NB : Une compétence non acquise entraîne la non validation du bloc de compétences (Activités)

Suite au plan d'action => Délivrance de l'attestation « chef d'agrès tout engin » : **NON** **OUI**

Signature Apprenant : Nom et signature Formateur Accompagnateur :